

DCM 2024/07/55

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 AOUT 2024.

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le nouveau code général de la fonction publique entré en vigueur le 01 mars 2022,
- ✓ Vu la délibération DCM 2024/04/24 en date du 09 avril 2024 portant actualisation du tableau des effectifs,
- ✓ Vu la délibération de ce jour, 25 juillet 2024, portant création de poste non permanent,
- ✓ Vu le rapport du Maire,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : D'adopter les modifications au tableau des effectifs au 01 août 2024 conformément :

- au poste créé par la délibération de ce même jour portant création d'emploi non permanent
- aux mises à jour nécessaires suite :
 - ✓ aux divers mouvements intervenus au sein de la collectivité (radiation des cadres etc).

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget primitif de la Ville.

Article 3 : De charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

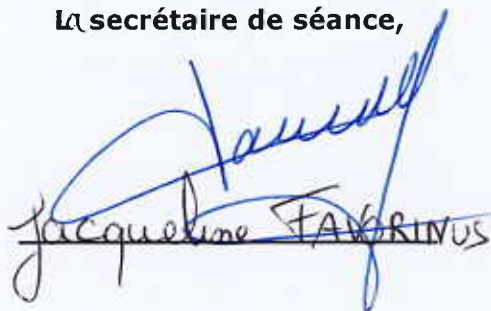
Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 25 juillet 2024.

La secrétaire de séance,


Jacqueline FABRIVUS

Le Maire,



Hélène POLIFONTE-MOLIA